

Organe officiel de l'Union des Communes vaudoises
et des associations d'employés communaux

N°56 | printemps 2016

Point **COMM UNE!**



**Péréquation 1:
le défi!**



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec près de 16'800 assurés, une fortune de 2,4 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point FINANCE! p. 4

Mieux comprendre la réforme de la péréquation proposée par le Conseil d'Etat

Point FLASH! p. 7

28^e Grand Prix des Villes Sportives

Point RH! p. 8

Que dirait Socrate à nos municipaux?

Point JURIDIQUE! p. 11

Energie verte et autonome communale

Point SANTÉ! p. 12

Pro Senectute Vaud: le partenaire des communes

Point COMMUNE! p. 14

La collaboration intercommunale en droit vaudois

Point HISTOIRE! p. 17

L'insurrection des Bourla-Papay dans la baronnie de La Sarraz

Point DE RENCONTRE! p. 18

Entretien avec Joseph Gorgoni

Point FORMATION! p. 20

Brevet fédéral de Spécialiste en administration publique

Point FORMATION! p. 21

L'eau: source d'enjeux politiques et techniques pour les communes

Point ASSOCIATION! p. 22

AVDASS: entrée en vigueur de quelques modifications sur les assurances sociales

Point CULTUREL! p. 24

A la découverte des cinémas vaudois: Cossonay et Oron

Point CONCOURS! p. 29

Jeu-concours 2016
Résultat N° 55

Point AGENDA! p. 30

EDITO! Péréquation 1: le défi!

Pour notre association, la réforme de la péréquation représente un enjeu majeur, voire un réel défi.



Claudine Wyssa
Présidente de l'Union
des Communes vaudoises
Députée
Syndique de Bussigny

L'impact RIE III se traduit par la répartition solidaire d'une perte de près de 100 millions pour les communes. Cette réalité crue ne nous permet pas d'espérer qu'une commune ou une autre puisse être réellement bénéficiaire d'un nouveau système, quel qu'il soit.

Nous le disons sans détour: avec la péréquation intercommunale horizontale, aucun modèle ne sera favorable aux communes. Seule une péréquation verticale permettrait de rendre toutes les communes gagnantes, par l'apport de moyens financiers supplémentaires du canton.

Pour l'UCV, le défi consiste à trouver une solution qui soit la moins défavorable possible pour l'ensemble des communes.

Pour l'UCV, le défi consiste à trouver une solution qui soit la moins défavorable possible pour l'ensemble des communes, bénéficiaires ou contributrices de la péréquation, touchées ou pas par la perte fiscale induite par la RIE III.

D'un point de vue formel, la proposition unilatérale du Conseil d'Etat, explicitée dans ce numéro de *Point Commune!*, n'a pas été élaborée avec les communes et leurs associations faitières.

Sur le fond, elle n'offre pas de réponse à notre motion sur le financement de l'anticipation de la réforme RIE III, pourtant validée par une grande majorité du Parlement; elle n'intègre pas des paramètres essentiels, comme les pertes de la RIE III et la redistribution aux communes de la compensation fédérale. Avec son projet, le Conseil d'Etat prétend favoriser 268 communes. Or, si la perte fiscale est prise en considération, toutes les communes perdent une partie de leurs recettes.

L'UCV n'est pas opposée à la modification de la péréquation pour 2017. Le 17 février, elle a proposé au Conseil d'Etat et à l'AdCV un modèle qui intègre tous les paramètres et qui soit aussi équilibré et équitable que possible. En substance, la compensation fédérale serait redistribuée en fonction du nombre d'emplois par commune: un indicateur fiable, évolutif et au plus près de la réalité économique des communes. La suppression de la valeur du point d'impôt écrêté suggérée par l'Etat est conservée. Nous recommandons une adaptation de l'écrêtement pour le financement d'une partie de la facture sociale afin d'alléger la contribution péréquative des communes à forte capacité financière. Enfin, la couche population est adaptée en faveur des petites communes.

Nous exposerons prochainement les détails de cette modification de la péréquation dans le prochain *Point Commune!*: le défi de la péréquation 2. ■

IMPRESSUM!

Administration et rédaction

Secrétariat UCV ■ Case postale 481 ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 30 ■ Fax 021 557 81 31 ■ ucv@ucv.ch ■ www.ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51 ■ Fax 021 320 59 50 ■ info@pcl.ch

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ contact@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéesse ■ Steve Guenat ■ En Franey 8 ■ 1083 Mézières ■ Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

Mieux comprendre la réforme de la péréquation proposée par le Conseil d'Etat

Le 21 janvier 2016, une délégation du Conseil d'Etat annonçait, lors d'une conférence de presse, une adaptation de la péréquation intercommunale pour 2017 déjà.



Gianni Saitta

Economiste, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques
Union des Communes Vaudoises
021 557 81 37, gianni.saitta@ucv.ch

Etant donné les importantes pertes de recettes fiscales des personnes morales qu'engendrerait la 3^e réforme des impôts sur les entreprises (RIE III), le Gouvernement souhaite anticiper les impacts financiers négatifs en renforçant la solidarité entre les communes. En effet, les pertes nettes de la RIE III sont estimées à CHF -116.5 mios pour les collectivités locales vaudoises. Selon le Conseil d'Etat, ce «plus de solidarité» dans le système péréquatif permettrait d'atténuer les impacts pour une partie des communes. C'est pourquoi il en a fait son premier objectif politique d'accompagnement à la réforme fiscale et son anticipation. Il a également fixé trois autres objectifs péréquatifs: aider les communes les plus touchées par les pertes fiscales liées à RIE III, préserver l'intérêt des communes à affecter des zones au développement économique et favoriser les communes qui assument des charges de ville centre.

Nous proposons ici d'aborder trois points essentiels de cette proposition de réforme péréquative: la relation entre la modification de la péréquation et la RIE III, les deux modifications proposées et leurs impacts, et les résultats obtenus.

En préambule, il est important de relever que si cette réforme péréquative est incomplète, comme annoncé dans la presse par l'Union des Communes vaudoises (UCV), les communes soutiennent toujours la RIE III.

Réforme fiscale et réforme péréquative

La réforme fiscale des entreprises engendre, apparemment, d'autres réformes dans divers domaines. Celle de la péréquation, dont la mise en œuvre s'étale de 2017 à 2020, accroît la solidarité entre les communes à faible potentiel fiscal¹ et celles à fort potentiel fiscal. Elle permettrait de poser de nouvelles bases sur lesquelles pourraient venir s'appuyer d'autres mesures destinées à atténuer les pertes fiscales, comme la redistribution de la compensation de la Confédération (estimée actuellement à CHF 34 mios). Globalement, 50 communes participeront davantage à la péréquation (environ CHF 47 mios) au profit des 268 autres. Toutefois, cette réforme péréquative n'a aucun effet direct sur la RIE III pour les communes, dans la mesure où l'augmentation de la solidarité n'a strictement aucun impact sur les pertes fiscales. Ces dernières demeurent: plus de solidarité ne signifie pas plus de richesse. Elle ne répond pas non plus à la motion Wyssa demandant une compensation des pertes engendrées par la mise en œuvre anticipée de la RIE III en 2017 et 2018 (environ CHF 25 mios). La RIE III est une pilule difficile à avaler pour les collectivités, mais ces dernières ont choisi d'aller dans cette direction pour le bien de l'économie vaudoise et suisse. Une réforme péréquative plus appropriée aux nouveaux enjeux serait donc la bienvenue.

Les communes vaudoises seront touchées de manière très différente par la RIE III. En moyenne, elles perdront environ 2.6% de leurs recettes fiscales (prises en compte dans la péréquation, selon les estimations actuelles). Ces baisses de recettes se retrouveront bel

et bien dans les budgets communaux (pertes fiscales directes). Ensuite, les effets péréquatifs devront être mesurés. Il est donc trompeur de dire qu'en 2020, 268 communes seront favorisées par ces nouvelles mesures proposées par le Gouvernement. Ce projet ne considère que la situation actuelle – toute chose étant égale par ailleurs. Dès lors, il serait possible de dire que sans la RIE III, en 2020, la solidarité serait accrue au profit de 268 communes. Mais puisque ces mesures péréquatives devraient justement, selon le Conseil d'Etat, accompagner la RIE III, il est indispensable de l'intégrer aux simulations. Il faut tenir compte d'une part des nouveaux résultats péréquatifs et, d'autre part, des pertes fiscales qui toucheront directement les budgets communaux. Qu'en est-il alors vraiment de ces nouvelles mesures péréquatives?

Deux modifications pour plus de solidarité

La suppression de la valeur du point d'impôt écrêté comme référence

Le changement le plus significatif est sans aucun doute la suppression de la valeur du point d'impôt communal écrêté dans la péréquation indirecte et directe². Dans le système actuel, lorsqu'une commune est écrétée (une participation est demandée aux communes à fort potentiel fiscal, afin de financer une partie de la facture sociale), sa capacité financière est diminuée d'autant. Le potentiel fiscal mesuré après écrêtement diminue donc pour les communes écrêtées. Le tableau ci-contre montre un exemple simplifié d'une commune fictive.

La valeur du point d'impôt écrêté est l'indicateur actuellement utilisé pour répartir le financement de 70% de la facture sociale³, définir l'alimentation du fonds de la péréquation directe et établir les plafonds des dépenses thématiques. En supprimant cet indicateur pour ne conserver que la valeur du point d'impôt (non écrêté), les valeurs de référence ne diminuent plus pour les communes écrêtées: la moyenne de l'ensemble des communes augmente – passant de 43.86 à 46.01 CHF par habitant selon les acomptes 2016. Dès lors, les effets suivants peuvent être constatés:

- Augmentation des redistributions de la couche solidarité. La moyenne de l'ensemble des communes étant plus élevée, davantage de communes ont un potentiel fiscal considéré comme moins favorable;
- Augmentation du taux de prise en charge du dépassement concernant les dépenses thématiques de 72% actuellement à 75%;
- Les communes écrêtées participent davantage au financement de la facture sociale;
- La quasi-totalité des communes écrêtées participent davantage à l'alimentation du fonds de péréquation.

Augmentation du plafonnement de l'aide péréquative

Le plafond de l'aide péréquative a pour objectif de limiter les flux financiers en faveur des collectivités, afin de ne pas soutenir artificiellement leur ménage communal. Ainsi, un effort péréquatif « négatif » signifie que les redistributions réalisées par la péréquation directe (sans la couche des dépenses thématiques) sont plus importantes que

les participations au fonds de péréquation directe et à la facture sociale. L'effort devient de l'aide péréquative. Cette dernière est actuellement limitée à l'équivalent de 5.5 points d'impôt. Le Conseil d'Etat propose d'augmenter cette limite à 8 points à terme.

Si l'on tient compte de l'ensemble des effets exposés jusqu'ici, c'est environ CHF 47 mios de participations supplémentaires qui sont demandés à 50 des 61 communes écrêtées (à forte capacité financière). Etant donné que le système est un circuit fermé, le total des soldes nets péréquatifs est identique avant ou après cette réforme, pour autant que les données de base ne changent pas. Par conséquent, l'augmentation des participations de certaines communes se fait au profit de l'ensemble des autres. La question de l'augmentation de la solidarité entre les communes reste une question politique.

Comment comprendre les résultats

En revanche, l'interprétation des résultats se base avant tout sur des aspects méthodologiques. Le Conseil d'Etat expose sa réforme de la manière sui-

A l'horizon 2020, avec une solidarité renforcée entre les communes, 268 communes seront favorisées.

vante: à l'horizon 2020, avec une solidarité renforcée entre les communes, 268 communes seront favorisées. C'est bien le système que nous avons présenté. Mais les données utilisées pour obtenir ces résultats ne tiennent pas compte des pertes fiscales de la RIE III, ni la redistribution de la compensa-

tion de la Confédération. Peut-on alors véritablement dire que 268 communes seront favorisées? Oui sans la RIE III, mais certainement pas en l'intégrant dans le modèle proposé. En effet, en tenant compte uniquement des pertes fiscales, ce n'est pas 50 communes qui seront perdantes, mais 217! Plus intéressant encore, parmi les 50 communes qui devraient participer davantage, 13 vont en réalité voir leur facture péréquative diminuer. Ceci s'explique par des pertes fiscales importantes dans ces communes, ce qui va modifier leur position relative par rapport aux autres collectivités. Et ces estimations sont uniquement basées sur les résultats péréquatifs, sans prendre en compte les pertes fiscales directes des communes. La RIE III devrait véritablement redistribuer les cartes de la fiscalité communale. C'est pourquoi l'UCV travaille sur des modèles péréquatifs qui prennent en compte non seulement la solidarité entre les communes, mais également les impacts de la RIE III et la redistribution de la compensation fédérale. Ces modèles devraient être prochainement discutés avec les différents partenaires, afin de concevoir une solution durable et efficace pour accompagner la RIE III. ■

1. La capacité financière d'une collectivité publique évalue les ressources financières dont elle peut disposer, afin de financer son budget. Ces ressources proviennent généralement du rendement des impôts qu'elle prélève. Le potentiel fiscal représente la capacité financière normalisée et relative, à savoir une mesure qui est comparable entre les communes.

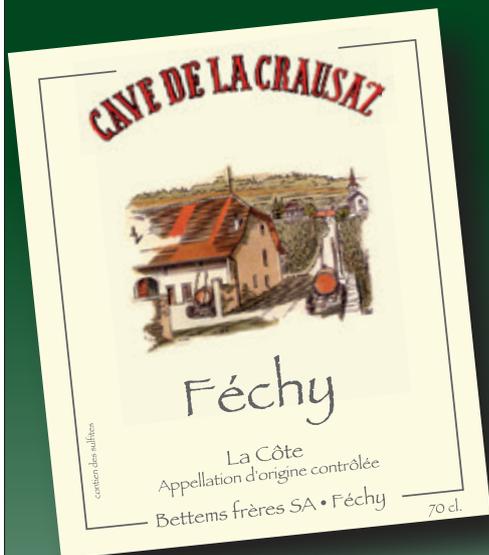
2. Pour plus d'explications sur le système péréquatif vaudois, lire « La péréquation en questions » disponible sur le site internet www.ucv.ch, dans la rubrique « Péréquation ».

3. Le solde est financé par l'écrêtement et les impôts conjoncturels.

Capacité financière en CHF	Taux d'impôt (coefficient fiscal)	Valeur du point d'impôt en CHF	Ecrêtement en CHF	Capacité financière après écrêtement	Valeur du point d'impôt écrêté en CHF
<i>Système actuel</i>					
10'000	80	125	2'000	8'000	100
<i>Système proposé par le Conseil d'Etat</i>					
10'000	80	125	2'000	-	-

Source: Gianni Saitta, UCV

Cave de la Crausaz Féchy



Féchy AOC La Côte

CHF 7.50

la bouteille de 70 cl. prise à la cave
(+ CHF 0.40 verre repris)

Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h
samedi 8h - 12h / 14h - 17h

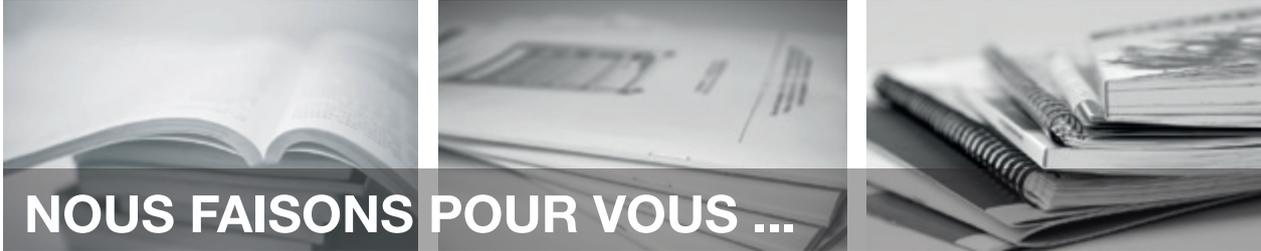
Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch



Point
FLASH!

6



NOUS FAISONS POUR VOUS ...

IMPRESSION NUMÉRIQUE
RELIURE INDUSTRIELLE
MISE SOUS PLIS & ENVOI

**ALORS ...
CONFIEZ-NOUS VOS
RAPPORTS DE GESTION !**

Les Ateliers Olbis participent à la mission de la Fondation les Oliviers en offrant des prestations de réinsertion professionnelle.

Chemin du Rionzi 61 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 37 44 | Fax 021 644 37 40
www.olbis.ch | info@olbis.ch

Ateliers
olbis 



28^e Grand Prix des Villes Sportives

Samedi 18 juin 2016

Le Grand Prix des Villes Sportives est une manifestation unique et originale. Plus de 80 localités de Suisse romande, mais aussi de Suisse alémanique et du Tessin ont pris part à cette manifestation depuis son lancement, en 1989. Le but? Récolter des fonds en faveur des jeunes sportifs helvétiques, toutes disciplines confondues afin de les soutenir sur leur chemin vers l'élite mondial.

Le GPVS est une compétition qui se déroule en plein air, sur une journée, avec des équipes qui défendent les couleurs des localités participantes. Les concurrents prennent part à 7-8 épreuves inscrites au programme et effectuent plusieurs épreuves. La journée évolue ainsi vers un véritable marathon sportif.

Renouvelez votre soutien au développement de la relève sportive de notre pays et accompagnez les espoirs suisses vers l'élite mondiale.

Comme tout événement, le Grand Prix des Villes Sportives nécessite votre soutien pour ainsi continuer à appuyer les sportifs suisses dans leurs démarches à devenir des champions. En prenant part à cet événement, vous avez la possibilité de mettre en avant votre localité et de lui apporter une image dynamique et sportive.

Engagez-vous pour les champions de demain et inscrivez votre commune au Grand Prix des Villes Sportives qui aura lieu le:

Samedi 18 juin 2016 sur le site des Glariers à Aigle, dès 9 heures



COMMUNE
D'AIGLE

Pour inscrire votre équipe c'est très simple, il suffit de:

1. Souscrire votre adhésion de membre au Club du Grand Prix des Villes Sportives
 2. Confirmer votre taxe d'entrée
 3. Inscrire une ou plusieurs équipes
- Ces 3 étapes peuvent être réalisées en ligne sur le site www.gpvs.ch

Infos:

www.gpvs.ch - www.sporthilfe.ch/fr.html
www.facebook.com/grandprixdesvillesportives



GRAND PRIX DES VILLES SPORTIVES

Contact:

Grand Prix des Villes Sportives
c/o Chassot Concept SA
Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac
Tél: 026 662 13 49 / Fax: 026 662 13 50
info@gpvs.ch



Que dirait Socrate à nos municipaux ?

Vous connaissez peut-être la question que Socrate avait posée à l'un de ses amis venu lui rapporter une information à propos d'une connaissance commune: «*As-tu passé ce que tu as à me dire à travers les trois tamis?*» Par cette question, Socrate voulait inviter son interlocuteur à vérifier si ce qu'il allait lui dire était vrai, bon et utile, avant de conclure: «*Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quant à toi, je te conseille de l'oublier!*»



Martine Donzé
Consultante en organisation
www.cabinet-donze-bez.ch

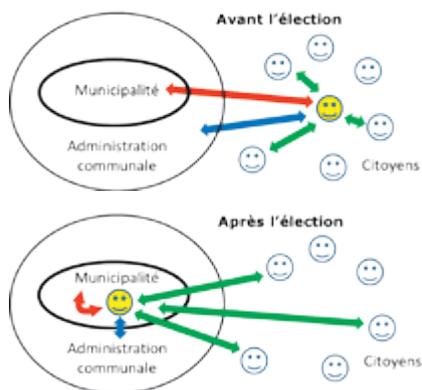


Rolf Bez
Consultant en organisation
www.cabinet-donze-bez.ch

Imaginons que nous puissions inviter Socrate aux séances d'assermentation des Municipalités qui seront élues ce printemps afin d'écouter ses recommandations pour que les nouvelles autorités puissent travailler avec efficacité et dans la sérénité? Que nous dirait-il? Laissons-lui la parole...

Clarté

En tant que nouveau municipal (en jaune dans le schéma ci-dessous), tu vas devoir revoir ta façon d'interagir avec tes interlocuteurs:



- Avec les citoyens de la commune (flèches vertes), tu devras être capable de tenir compte du fait que tu fais dorénavant partie de l'autorité de ta commune. Pour cela, tu devras veiller, entre autres, à ce que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel.

- Avec tes collègues municipaux (flèches rouges), tu gagneras à faire preuve d'un esprit de coopération et à contribuer de façon active à la cohésion du groupe dont tu fais nouvellement partie. Pour cela, un bon sens collégial fera de toi un partenaire de confiance.
- Au sein de l'administration communale (flèches bleues), tu vas devoir assumer un rôle de leader auprès des personnes actives dans ton dicastère. Pour cela, tu devras non seulement créer de bonnes relations avec tes collaborateurs, mais aussi donner la direction à suivre ainsi que veiller à ce que les rôles et les responsabilités de chacun soient bien compris et connus de tous.

Tout ceci se résume au travers du mot *clarté*: elle est en effet l'antidote indispensable à la confusion.

Confiance

Si tu as été nommé, c'est qu'un grand nombre d'électeurs t'ont fait confiance. Il te faudra maintenant démontrer que cette confiance était bien placée. Pour cela, respecte tes promesses et reste en relation et à l'écoute de tes concitoyens: rappelle-toi, la confiance se construit par des actes et non par des paroles!

Et puis, pour être accepté en tant que leader de l'équipe que tu vas diriger, tu gagneras à faire comprendre à tes collaborateurs que tu leur fais confiance.

La meilleure façon de savoir si on peut faire confiance à quelqu'un est de lui faire confiance.

En effet, ce sont eux qui sont les spécialistes de leurs domaines: laisse-leur prendre leur place dans l'orchestre que tu vas diriger et limite-toi à prendre celle du chef d'orchestre. Chacun admet que celui-ci n'a pas besoin de savoir jouer de tous les instruments; par contre son écoute, sa capacité relationnelle, son sens de l'organisation ainsi que son souci de l'excellence sont des atouts indispensables pour obtenir de bons résultats.

Tu l'auras compris: la *confiance* donnée est un ingrédient indispensable pour te positionner de façon adéquate en tant que leader.

Reconnaissance

Chaque être humain, lorsqu'il est en interaction sociale, a besoin de se sentir reconnu ainsi que de recevoir et d'accepter des signes de reconnaissance. Ceux-ci sont autant nécessaires à la vie que l'eau que nous buvons ou que l'air que nous respirons. Lorsque tu es dans une position d'autorité, ta responsabilité est grande: en effet, au cas où tu négligerais de donner des signes de reconnaissance, tu risquerais de voir partir des personnes dont tu as la responsabilité, aussi compétentes soient-elles.

Tu auras peut-être de la peine à être reconnaissant en cas de difficultés ou d'insatisfactions. Laisse-toi alors inspirer par le chef d'orchestre évoqué précédemment: s'il dit à l'un de ses musiciens dont il est insatisfait que c'est un bon à rien, il risque fort de ne pas obtenir ce qu'il veut de lui. Par contre, s'il l'encourage à travailler sa partition en lui faisant comprendre qu'il a le potentiel pour y arriver, il lui fait passer un message de



reconnaissance stimulant, même s'il est a priori négatif! N'hésite donc pas à dispenser généreusement autour de toi des signes de reconnaissance répondant aux besoins de tes interlocuteurs. Si ceux-ci sont authentiques, ils te permettront d'avoir avec toi des personnes motivées et engagées qui seront pour toi de réels appuis pour t'aider à atteindre tes objectifs.



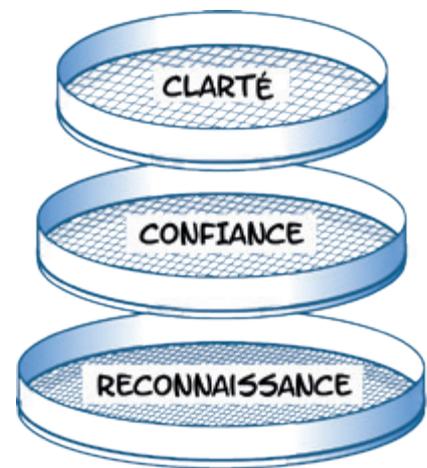
Garde donc à l'esprit le mot *reconnaissance*: il s'agit d'un indispensable outil pour stimuler de façon adéquate les membres de l'équipe que tu vas diriger!

En conclusion

Pose-toi donc toujours cette question: «As-tu passé ce que tu souhaites faire par les tamis de la clarté, de la confiance et de la reconnaissance? Si ce n'est pas le cas, fais le nécessaire pour que cela soit possible, sinon, je te conseille de renoncer à ce que tu voulais faire!»

Vous l'aurez compris, ce discours imaginaire de Socrate n'a pas la prétention d'être l'unique réponse possible au thème choisi. Ni d'être exhaustif par rapport à tous les défis qui se posent aujourd'hui aux personnes qui acceptent d'assumer des responsabilités municipales. Nos nombreuses interventions organisationnelles et relationnelles nous ont néanmoins démontré que les éléments évoqués

ci-dessus influencent directement l'efficacité et la sérénité au travail d'une organisation publique. A vous de vous les approprier et d'aller de l'avant avec la même sagesse que Socrate! ■





Judi 21 avril, invitation «Gestion des risques & Système de Contrôle Interne»
Cocktail dînatoire, de 12h30 à 16h30, Neuchâtel - www.etheos.ch

Processus & procédures

Gestion des risques

Système contrôle interne (SCI)

Organisation

MODÉLISATION DE VOTRE ORGANISATION

Ressources Humaines

Formation Intensives

Audits organisationnels

Description de fonction

Objectifs & Entretien annuel

etheos sàrl
 mayoresses 3
 1012 lausanne
 +41 79 434 9569
www.etheos.ch
info@etheos.ch

Votre commune assurée sur mesure

Protégez votre collectivité publique contre les risques qu'elle encourt. Notre solution prend en compte les risques spécifiques liés à l'activité d'une commune. Choisissez une assurance flexible et individualisée au meilleur prix.

vaudoise.ch

Là où vous êtes.



A la recherche d'un revenu fiable, attractif et durable ?

Et cela sans problème ?

Alors, nous sommes le partenaire idéal. Laissez-nous réaliser en partenariat avec vous un emplacement d'affichage bien intégré sur votre propriété.

De la planification des nouveaux supports publicitaires à l'exploitation des surfaces, nous nous chargeons de tout. Intéressé ? Nous serions heureux de vous répondre. **www.apgsga.ch/proprietaires-fonciers ou téléphone 058 220 74 00.**



APG|SGA
Out of Home Media

Commune de St-Sulpice: énergie verte et autonomie communale



Patrice Girardet
Dr en droit, avocat au Barreau
Spécialiste FSA droit de la
construction et de l'immobilier

Les faits

En 2012, un propriétaire a mis à l'enquête un projet portant sur la réalisation d'un bâtiment solaire répondant aux critères «Minergie». Architecturalement, la toiture du niveau de l'attique présentait dans sa partie nord une forme arrondie, dont le sommet recouvrait partiellement la terrasse se dégageant depuis les baies vitrées des duplex au sud.

La Commune de St-Sulpice a refusé de délivrer le permis de construire car elle estimait que la toiture en demi-arrondi était contraire à son règlement communal exigeant une toiture à pans. Elle considérait en outre que cette exigence supposait que le dernier étage soit aménagé en combles. Le propriétaire a recouru contre cette décision.

L'arrêt cantonal

Le Tribunal cantonal a retenu que le projet n'était pas contraire au règlement communal. Subsidièrement, l'intérêt public – de niveau constitutionnel – lié aux économies d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables imposait à la collectivité locale un régime dérogatoire devant l'amener à délivrer le permis de construire.

Le recours au Tribunal fédéral

La Commune de St-Sulpice a recouru au Tribunal fédéral en invoquant notamment ce qui suit:

- l'arrêt sollicitait à l'excès le texte du règlement communal, sans la retenue qui s'impose à une Cour cantonale pour respecter l'autonomie communale dont la Municipalité est la gardienne;
- lorsque cela ne suffisait pas, l'arrêt imposait à la collectivité locale un régime dérogatoire dont celle-ci ne voulait pas, la réglementation communale devenant subsidiaire.

Ainsi, en privilégiant systématiquement l'intérêt public de niveau constitutionnel lié aux économies d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables, l'arrêt cantonal entraînait en conflit avec un autre intérêt public, également de rang constitutionnel, savoir le respect de l'autonomie communale et l'interdiction de l'arbitraire.

L'arrêt du Tribunal fédéral

Notre Haute Cour a notamment retenu ce qui suit:

- La Cour cantonale a violé l'autonomie communale en substituant son appréciation à celle de la Municipalité. L'interprétation faite par l'autorité communale de son règlement n'était pas arbitraire. En particulier, son article 10-7 – prévoyant que la municipalité prend les mesures nécessaires pour favoriser la réalisation de bâtiments économes en énergie – ne permet pas à un constructeur de s'écarter des règles imposées par le règlement sans qu'une dérogation soit nécessaire.
- Imposer une dérogation aux exigences architecturales communales du seul fait du caractère écologique d'une réalisation reviendrait à contraindre la municipalité à autoriser systématiquement toute construction, indépendamment de ses caractéristiques architecturales, dans le secteur, voire dans la zone considérée, pour peu qu'elle réponde à des motivations d'écologie. Cela aurait pour conséquence non seulement d'affaiblir, mais surtout de supprimer la portée de la disposition communale en présence d'un projet économe en énergie, ce que l'application d'un régime dérogatoire doit précisément éviter. Le Tribunal admet en outre que le raisonnement de la Cour cantonale ne tenait pas compte de l'intérêt public à la conservation d'un cachet traditionnel du village par la réalisation de toitures à pans.

- Ni le droit fédéral, ni le droit cantonal n'imposent la construction de logements optimaux sur le plan énergétique justifiant l'octroi systématique de dérogations. Ces dispositions fixent seulement des exigences minimales pour les nouvelles constructions ou les rénovations, mais procèdent, pour le surplus, par le biais de mesures incitatives. En l'espèce, le règlement communal a été jugé conforme sur ces points à la législation cantonale, en particulier en accordant un bonus sur la capacité constructive et en invitant la municipalité à prendre des mesures nécessaires à favoriser la réalisation de bâtiments économes en énergie. Cela n'ôte pas à la municipalité son pouvoir d'appréciation en lui imposant l'octroi systématique de dérogations.

Conclusion

L'arrêt du Tribunal fédéral définit le périmètre de deux dispositions de rang constitutionnel, les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables d'une part, l'autonomie communale d'autre part. L'arrêt cantonal attaqué privilégiait la première, le Tribunal fédéral préserve la deuxième.

Les communes savent désormais que les dispositions sur l'énergie verte ne permettent pas d'écarter sans autre les règles de compétence communale.

C'est capital pour les communes souvent désorientées lorsqu'elles sont confrontées à ce genre de dilemme. Elles savent désormais que les dispositions sur l'énergie verte ne permettent pas d'écarter sans autre les règles de compétence communale. ■

Pro Senectute Vaud: le partenaire des communes pour le bien-être de leurs habitants âgés

Depuis 1919, Pro Senectute Vaud veille au bien-être moral, physique et matériel des retraités vivant à domicile. Dans tout le canton, notre association offre un soutien et des conseils sur les questions concernant le troisième âge, de même qu'un grand choix de formations et de loisirs. Les contacts sur le terrain sont permanents, grâce à des collaborateurs spécialisés qui connaissent parfaitement leurs régions.



Tristan Gratier
Directeur de
Pro Senectute Vaud

De nouveaux défis face aux enjeux démographiques

Les autorités politiques et les organismes actifs dans le domaine de l'action sociale gérontologique se retrouvent confrontés à de véritables défis pour continuer à offrir des prestations adéquates, sans déséquilibrer les budgets. Pour Pro Senectute Vaud, il s'agit de faire preuve d'innovation pour rester au plus près des besoins expri-

més par les seniors, quel que soit leur âge, leurs ressources financières ou leur état de santé.

Le maître mot est la collaboration, qui engage notre participation tant aux côtés de nombreuses organisations partenaires, dont les communes, qu'avec les retraités eux-mêmes.

Des conseils pour toutes les situations de la vie

Pro Senectute Vaud dispose d'un service social, où les consultations sont assurées gratuitement et en toute confidentialité par des assistants sociaux professionnels. Les aînés et leurs proches peuvent

notamment y obtenir des conseils, un appui administratif, des aides financières ainsi que des indications sur les directives anticipées et les dispositions testamentaires. Le point Info-seniors répond également à tout besoin d'informations en lien avec la vie à la retraite.

Des prestations adaptées à notre temps

La plupart des retraités habitent chez eux et souhaitent y rester le plus longtemps possible. Notre association offre de nombreuses prestations favorisant les liens sociaux et contribuant au maintien à domicile:



- Dans le cadre des Tables conviviales, des animateurs bénévoles accueillent des personnes âgées à la maison ou au restaurant pour de savoureux repas.
- L'accompagnement à domicile ou administratif permet à un bénéficiaire et un bénévole de se rencontrer régulièrement pour partager une activité ou effectuer ensemble le suivi de l'administration courante.
- Des conférences Info-seniors sont organisées sur des thématiques variées, en présence d'intervenants spécialisés.
- De nombreuses activités ludiques, créatives et artistiques sont régulièrement proposées (ateliers, visites culturelles, séances de Ciné-seniors etc.), de même que des groupes de sport et mouvement ainsi que des cours d'informatique et Internet.

Mieux vivre ensemble, à tout âge

Les méthodes «Quartiers et Villages Solidaires» sont nées de l'initiative de Pro Senectute Vaud avec le soutien de la Fondation Leenaards et du Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud.

Créer, développer et entretenir des contacts de proximité pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés.

Depuis 2002, dix-neuf démarches communautaires ont été développées aux quatre coins du canton. L'objectif: créer, développer et entretenir des contacts de proximité pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés. L'originalité? Encourager les habitants âgés à influencer sur leur environnement, en organisant eux-mêmes des projets, selon leurs besoins, leurs ressources et leurs envies.

Ce sont les communes qui mandatent notre institution pour réaliser les processus durant un à cinq ans; nos professionnels travaillent donc en étroite collaboration avec les autorités et ce sur la durée. Plusieurs Municipalités convaincues des résultats positifs d'un premier projet nous ont renouvelé leur

confiance, avec de nouveaux mandats dans d'autres quartiers. Si la méthodologie est la même pour tous les «quartiers et villages solidaires», chaque démarche est différente, selon le contexte local.

Gérer la transition entre la vie professionnelle et la retraite

Le passage à la retraite est une étape importante de l'existence, pouvant engendrer de nombreux changements d'un point de vue personnel, social ou financier. Le programme AvantAge met à la disposition des organismes privé et publics des séminaires de préparation à la retraite, pour leurs collaborateurs. En faisant appel à AvantAge ainsi qu'à ses formateurs et intervenants spécialistes, vous donnerez donc à vos employés les moyens d'envisager cette transition dans les meilleures conditions.

Il n'est jamais trop tôt pour vivre en logement protégé!

Notre association a développé un savoir-faire reconnu dans l'encadrement sécurisant en logement protégé. Pour assurer des conditions et des perspectives favorables, il est nécessaire de concevoir les projets dès l'origine en impliquant l'ensemble des partenaires (collectivités locales, financeurs, constructeurs, architectes, urbanistes, gérants, prestataires et futurs habitants). Grâce à son expérience, Pro Senectute Vaud possède toutes les compétences nécessaires à l'accompagnement de projets de construction de logements protégés et propose ses services de conseil dans ce domaine.

Sur demande des exploitants, elle met également à disposition des référents sociaux qui favorisent les échanges au sein de l'immeuble. Ces collaborateurs organisent des rencontres et des activités conviviales

dans les locaux communautaires, accueillent les nouveaux locataires et accompagnent les personnes seules ou fragilisées. ■



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Contact

Pro Senectute Vaud
Rue du Maupas 51
1004 Lausanne
021 646 17 21
info@vd.pro-senectute.ch
www.vd.pro-senectute.ch



La collaboration intercommunale en droit vaudois: questions choisies

La problématique de la collaboration intercommunale est essentielle dans un canton qui comptait en 2015 318 communes dont 61% ont moins de 1'000 habitants. La collaboration, synonyme de mutualisation des services, est en effet une condition de leur survie (entre 2003 et 2015, 98 communes ont fusionné)



Pierre Louis Manfrini
Dr en droit, Professeur
extraordinaire à l'Institut des
hautes études en administration
publique (IDHEAP)

Le cadre normatif qui régit cette collaboration figure aux articles 155 à 157 de la Constitution cantonale et aux articles 107 à 128K de la loi vaudoise sur les communes.

Les deux formes juridiques principales de la collaboration sont le contrat et la création d'une entité intercommunale ayant la personnalité juridique propre (une corporation de droit public aux termes de l'art. 114 de la loi sur les communes).

En 2005 déjà, 65% de la collaboration intercommunale donnait lieu à la création d'une entité intercommunale. En 2015 le canton comptait ainsi 154 associations de communes.

La forme corporative de la collaboration intercommunale se traduit par le fait que juridiquement les entités sont présumées être la réunion de communes qui sont des membres, qui ont le droit de participer aux organes de la nouvelle entité et qui en déterminent la volonté. Les membres sont les communes elles-mêmes et non les élus pris individuellement ou encore les membres du corps électoral communal.

L'élaboration des statuts de l'entité intercommunale (voir art. 115 loi sur les communes) est un processus très important auquel il faut accorder un soin particulier. Cela ne se réduit pas à une formalité bureaucratique.

Définir de manière suffisamment large la clause du but, débattre du référentiel destiné à calculer les apports et la participation de chaque commune membre (population, surface du territoire, revenus, etc.), décider de la composition des différents organes (taille des organes, nombre de représentants réservé à chaque commune membre), définir le rôle et la compétence de chaque organe



Le nouveau Touran. Toujours à la hauteur.

Polyvalent, ce génie de l'espace vous offre tout le nécessaire pour relever brillamment les défis quotidiens en famille. Design dynamique, systèmes d'assistance innovants et concept d'espace flexible offrant jusqu'à 7 places: le Touran est en tout point synonyme de grand confort de conduite.



Volkswagen

amag

AMAG Lausanne
Av. de Provence 2, 1007 Lausanne
Tél. 021 620 62 62, www.lausanne.amag.ch

AMAG Rolle
Rte de la Vallée 7-11, 1180 Rolle
Tél. 021 822 00 00, www.rolle.amag.ch

sont des thèmes qui sont vitaux et qui peuvent se révéler très problématiques si l'on n'y prête pas suffisamment attention.

Le statut des membres du conseil intercommunal est et reste aujourd'hui encore un sujet de discussions dans le séraïl vaudois. Il convient pourtant de rappeler que les textes sont clairs: L'art. 117 de la loi sur les communes indique qu'il s'agit de *délégués des communes membres*. L'art. 115 de la même loi parle de *représentation des communes au conseil intercommunal et de l'autorité de nomination des délégués*. Enfin l'art. 118 de la loi utilise le mot *mandat* et précise que *les délégués peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés*.

Cela signifie indubitablement que les membres ne sont pas élus ad personam mais sont des représentants qui sont censés exprimer la volonté des communes membres.

Juridiquement, le pouvoir de nomination et de révocation des délégués suppose nécessairement celui de donner des instructions de vote et de recevoir des rapports

Feindre l'ignorer c'est faire courir aux communes membres (en particulier les petites communes) des risques de perte de contrôle considérables. Faut-il le rappeler, l'art. 123 de la loi sur les communes précise que les décisions que l'association prend par l'organe de ses conseils *sont exécutoires sans l'approbation des communes membres*. Cela s'applique aussi dans le domaine budgétaire (voir art. 125 loi sur les communes).

Le pouvoir de donner des instructions aux délégués et le droit de

recevoir rapport ne sont pas le fruit des élucubrations du soussigné.

L'art. 115 al.4 de la loi fribourgeoise sur les communes ou encore l'art. 193 al.4 de la loi tessinoise le précisent en toutes lettres. Et cela fonctionne aussi dans d'autres cantons. Preuve en est que par exemple, à Genève, le Conseil municipal de la Commune de Chêne-Bourg s'est doté le 7 décembre 2006 déjà d'un règlement de fonctionnement des délégations qui, outre de régir la désignation et la révocation des délégués, précise qu'il lui appartient de fixer les objectifs stratégiques et financiers que la commune membre veut atteindre, objectifs qui sont revus régulièrement et qui s'imposent aux délégués (art. 4). Les délégués sont tenus de faire rapport régulièrement au législatif de la commune membre. Le Conseil municipal qui auditionne au minimum une fois par an ses représentants est en droit de leur donner des instructions de vote.

Dans le canton de Vaud, l'absence de missions et le défaut d'instructions a déjà été mis en évidence par la Cour des Comptes dans son rapport n° 12 de 2010 consacré à la participation financière de 10 communes, y compris la participation à une association de communes.

Il est urgent de corriger cette situation. Certes la mise en œuvre de la gouvernance concernant les instructions de vote et les rapports des délégués n'est pas chose aisée lorsque les délégués ne sont pas des membres de la municipalité mais sont désignés par le conseil général.

Cela dit refuser d'agir c'est admettre que les petites communes ne sont pas en mesure dans le canton de Vaud d'assumer une gouvernance démocratique des institutions intercommunales dont elles doivent être membres, ce qui est difficilement acceptable... ■

«L'article du Professeur Manfrini résume sa présentation du 5 novembre 2015 sur les différents modes de collaborations intercommunales et leurs règles de fonctionnement. La soirée d'information organisée à cette occasion par l'UCV s'inscrivait dans le cadre des travaux du groupe de travail mis en place depuis l'été 2015 et réunissant des élus communaux. La position du Professeur Manfrini a ainsi enrichi les débats au sein du groupe de travail. Ses membres ont poursuivi leurs réflexions dont l'objectif est de proposer d'une part, un modèle qui améliore le mode de gouvernance des associations intercommunales et, d'autre part, des recommandations sur le mode de financement. Ces modifications seront discutées en mars avec quelques professionnels communaux et des représentants du service des communes. Suite à cet échange, le groupe formulera des recommandations qui seront proposées au canton, après leur validation par les organes de l'UCV.»

Brigitte Dind

Sortimo®

Equipements de véhicules
www.sortimo.ch

GERBER FRÈRES sàrl
Aménagements de véhicules utilitaires

En Budron B5 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne – Tél. 021 653 51 52
gerberfreres@bluewin.ch – www.gerber-freres.ch



ELO eDossier

Pour une administration en ligne

Le dossier électronique ELO et le traitement électronique des processus permettent d'accroître votre efficacité.

Les directives légales en vigueur ainsi que la sécurité de vos données sont respectées.

Enterprise Content Management
Gestion documentaire · Archivage · Processus

www.elo.ch

Un partenaire solide à vos côtés

- Solution préconfigurée pour les communes
- Accès mobile PC / Mac iOS et Android
- Reprise de votre plan de classement
- Mise en place rapide et simplifiée



1004 Lausanne · Tél. 021 623 77 77
info@protocol.ch · www.protocol.ch

CAND-LANDI

Tél. 024 447 42 00 – www.candlandi.ch

MATÉRIAUX	TERRASSEMENT	LOGISTIQUE	ASSAINISSEMENT	RECYCLAGE
-----------	--------------	------------	----------------	-----------

L'insurrection des Bourla-Papey dans la baronnie de La Sarraz

En 1802, une partie du Pays de Vaud vit une période d'agitation: des troupes de paysans armés s'attaquent aux titres féodaux afin de les détruire; ces insurgés reçoivent le surnom de «Bourla-Papey», les brûleurs de papiers en patois.



Cristina Eberhard
Historienne

Dans la nuit du 19 au 20 février 1802, le château de La Sarraz est le premier lieu «visité» dans le cadre de cette insurrection: les archives sont forcées et les titres attestant les redevances féodales sont volés pour être lacérés et jetés dans la Venoge voisine. Cet événement reste impuni, puisqu'on ne saura jamais vraiment qui en sont les auteurs et quelles en sont les circonstances exactes. Cette action est indéniablement l'expression d'un fort mécontentement contre les autorités de la République helvétique alors en place et la persistance du paiement des redevances féodales. Toutefois, à part l'attaque du château de Bière, commise dans le courant du mois de mars 1802, l'événement de La Sarraz reste isolé et il faudra attendre le mois de mai pour qu'il ait véritablement une suite et que la révolte se généralise, particulièrement dans le reste du district de Cossonay, dans la Broye, sur la Côte, dans le Gros-de-Vaud et dans le Nord vaudois. Les Bourla-Papey détruisent alors une large part des archives de ces régions.

Beaucoup de livres d'histoire et de récits divers s'arrêtent sur la présence des Bourla-Papey à La Sarraz en février, cet épisode est considéré comme le début de l'insurrection, mais souvent la suite des événements advenus dans cette région n'est pas évoquée davantage. Or les révoltés n'ont alors pas dit leur dernier mot, puisque de nouvelles attaques ont lieu au mois de mai, alors que l'insurrection bat son plein dans le reste du canton. Le 9 mai 1802, une troupe se présente dans les

différents lieux où sont stockées les archives féodales de la région. Elle se rend dans les châteaux de La Sarraz, Eclépens et Orny, propriétés de la famille de Gingins dont les membres sont seigneurs des lieux jusqu'à la Révolution vaudoise et bourgeois de Berne depuis le XVI^e siècle; ces nobles se sont toujours montrés très attachés à l'ordre de l'Ancien Régime et ont pu bénéficier, grâce à leur position pendant le régime bernois, de charges et de privilèges auxquels très peu d'autres Vaudois ont pu prétendre. Les insurgés détruisent également les archives de la Régie de La Sarraz, assemblée des bourgeois du lieu à qui appartiennent aussi des titres féodaux. Il est difficile de connaître la provenance et le nombre de Bourla-Papey participant à cette troupe, mais les témoignages, parfois divergents, mentionnent souvent le nombre de deux cents à trois cents participants; il semblerait aussi qu'elle soit composée non seulement d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants qui proviennent de tous les villages concernés par les titres féodaux convoités, c'est-à-dire La Sarraz, Eclépens, Chevilly, Orny, Moiry et Pompaples.

Au sujet de l'attitude de la troupe, les témoignages divergent également; certains témoins décrivent les Bourla-Papey comme bien organisés et régis par un système de délégués envoyés par la troupe pour demander les papiers afin d'empêcher que tous les participants n'entrent dans les archives.

D'autres récits présentent au contraire

les insurgés comme ivres, enragés, détruisant tout sur leur passage, y compris les titres qui n'étaient pas des droits féodaux, et pillant les demeures. C'est particulièrement le cas au château d'Orny, ce qui peut être expliqué par le fait que son propriétaire, Antoine-Charles de Gingins, est alors absent, car il a fui avec ses titres dans le canton de Neuchâtel, laissant seul son receveur face à la violence de la troupe.

Les meneurs de cette troupe sont identifiés comme étant Abraham Gleyre de Chevilly et Jean Henri Potterat d'Orny. Dans les témoignages, ils sont souvent opposés: Gleyre apparaît comme celui qui excite la troupe alors que Potterat en est le modérateur. Ces hommes sont tous deux magistrats, ils appartiennent à une certaine élite paysanne et obtiendront des charges politiques sous l'Acte de Médiation. La présence de ces hommes au commandement de la troupe prouverait peut-être que l'organisation de l'insurrection dépasse l'action des seuls paysans; elle aurait alors été fomentée par des magistrats plus importants déçus par la République helvétique.

De nombreux témoignages existent donc sur l'insurrection de 1802 dans la baronnie de La Sarraz; toutefois, si on peut aisément reconstituer les faits et reconnaître certains acteurs, les véritables motivations des meneurs de la troupe restent toujours mystérieuses. ■



Jean Henri Potterat d'Orny,
meneur de la troupe du 9 mai 1802.

Source: ROCHAZ, Eugène, «Un magistrat vaudois. Jean-Henri Potterat», *Revue historique vaudoise*, n°33, 1925, p.311.

Arrêt sur invité: Joseph Gorgoni

Quel est votre relation à l'autorité?

Je suis plutôt un rebelle dans l'âme et je ne supporte pas l'autorité pour l'autorité, ni ce qui est injuste. On a besoin de règles, certes, pour que ne règne pas l'anarchie, mais il faut en faire bon usage!

Si on vous donnait l'Anneau du pouvoir, qu'en feriez-vous?

Je le partagerais car ce n'est pas drôle le pouvoir seul... Il faut faire très attention aussi, d'autant plus lorsqu'on est un personnage public; la notoriété donne une forme de pouvoir ainsi la responsabilité est d'autant plus grande!

Votre film culte, indispensable?

Sunset Boulevard (Boulevard du Crépuscule) réalisé par Billy Wilder. Une histoire sombre, triste mais un film magnifique.

Qu'est-ce qui vous a ému récemment?

La comédie musicale *Un Américain à Paris* que j'ai récemment vue à New York. Le ballet en 2^e partie du spectacle m'a ému aux larmes.

Votre chanson ou musique de référence?

Avec le temps de Léo Ferré.

Si vous étiez un livre?

Le Parfum de Patrick Süskind. C'est une histoire noire, passionnante, diabolique, simplement géniale. Ce livre m'a donné l'envie de lire.

Un plat et un vin qui vous parlent?

Un plat de pâtes avec une sauce tomate qui a cuit des heures et une bouteille d'Amarone!

Cinq dates importantes?

- 1981: mes débuts dans la danse, 1^{er} spectacle à La Garçonnaire à Genève, j'avais 15 ans mais personne n'était au courant et j'imitais Klaus Nomi.
- 1989: à Paris, lorsque j'ai été engagé dans la comédie musicale *Cats*. C'est également depuis ce moment que je gagne ma vie en qualité d'artiste.
- 1991: ma rencontre avec Pierre Naftule
- 1993: naissance de Marie-Thérèse
- 2014: mon dernier spectacle, *Gorgoni de A à Zouc* sans Marie-Thérèse.

Qui est Marie-Thérèse et d'où vient-elle?

Marie-Thérèse est très éloignée de moi! Il n'y a pas de Joseph en elle. C'est un personnage très travaillé et ce n'est pas forcément un plaisir de me travestir en femme! Marie-Thérèse est née d'un mix

Pour votre commune, épousez une solution durable !



Un progiciel communal qui assure l'ensemble de la gestion administrative de votre commune.

- Contrôle des habitants
- Comptabilité générale/débiteurs/fournisseurs
- Salaires et gestion de RH
- Impôts et contributions
- Accueil de jour des enfants
- Amendes et sentences
- Location d'objets
- Gestion des séances et suivi des décisions

- Gestion électronique de documents (ECM)
- Gestion des processus (autorisations de construire, suivi des constructions, courriers citoyens)
- Transactions en ligne (Guichet virtuel)

www.groupe-t2i.com

Groupe
T2i
administration publique

Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens / Technopôle 1 - 3960 Sierre / 058 666 20 20



de plusieurs dames, notamment de ma grand-maman et de ma cheffe de bureau de l'époque! J'avais envie de me déguiser, de travailler sur un personnage qui soit un réel plaisir à interpréter sur scène! Mais Marie-Thérèse n'est absolument pas un prolongement de moi!

Ça fait quoi de s'asseoir dans le canapé rouge de *Vivement Dimanche*?

C'est un vrai plaisir, c'était juste incroyable! J'ai grandi avec Drucker et ses émissions

de variétés et là, c'est lui qui vient me voir à l'Olympia et qui m'invite sur son canapé de *Vivement Dimanche*! La télé, c'est ma vie, elle fait partie de moi mais c'est quand même une surprise lorsque c'est soi-même l'invité sur le divan!

Et Michel? Séducteur ou séduit?

Michel Drucker est un homme charmant, la gentillesse incarnée, mais ce n'est pas un séducteur. Je dirais de lui que c'est plus un homme politique: il a

des fiches sur tout le monde! Mais c'est définitivement un vrai gentil! Je pense qu'il a été séduit car j'ai fait plusieurs émissions avec lui!

Marie-Thérèse vous a amené de la Revue genevoise au Cirque Knie en passant par l'Olympia. Et Joseph dans tout ça? Il voyage?

J'adore voyager, j'adore les villes, particulièrement New York. J'habite tout près de l'aéroport de Genève et je dois parfois me retenir de ne pas prendre le vol du matin pour New York! C'est une ville où je me sens bien, avec une belle énergie. J'ai la chance de pouvoir voyager et de séjourner dans des hôtels au calme, loin du monde. J'aime aussi les îles lointaines, la mer mais loin des plages noires de monde!

«La Truie est en moi», un sacré titre pour un premier spectacle! Pouvez-vous développer?

Cette phrase vient d'une scène culte et carrément trash du film *L'exorciste*! Lorsque Regan (la possédée) est assise dans son lit et que sa tête tourne à 360° et qu'elle hurle «La truie est en moi»! Avec les copains, on sortait cette phrase à chaque fois qu'on faisait des excès en tout genre!

Dernière question pour revenir à nos communes: que pensez-vous de votre ville de Gland?

Gland est la ville de Marie-Thérèse! Quand on a cherché un lieu de résidence pour elle dans le canton de Vaud, Gland ça sonnait bien!

Bien qu'italien d'origine, je suis genevois. J'ai toujours habité Genève mais je sais que j'ai un homonyme qui habite Gland, d'où cette confusion que font le gens!

Propos recueillis par Nathalie Greiner, Rédaction *Point CommUne*!

AVSM! Brevet fédéral de Spécialiste en administration publique

A la fin de l'année dernière, les cantons et les communes ont été informés de l'entrée en vigueur du règlement d'un nouveau Brevet fédéral permettant d'accéder au titre de «Spécialiste en administration publique».

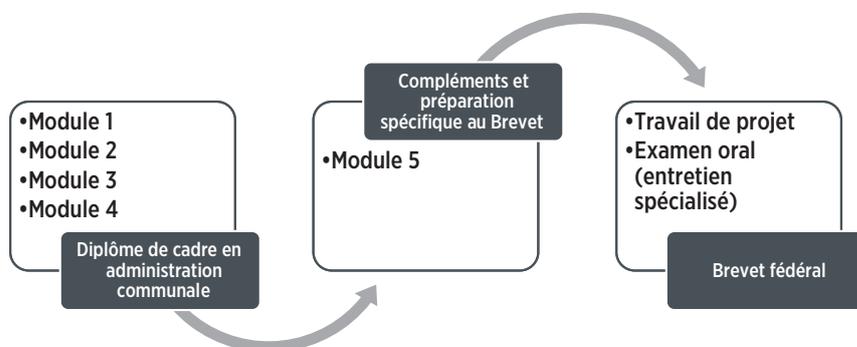


Micheline Guerry
Présidente de la FR2C,
Secrétaire générale
de l'Association des
communes fribourgeoises

La commission romande pour la formation des cadres communaux (FR2C) qui œuvre depuis dix ans pour la mise sur pied d'un tel brevet se réjouit de voir l'aboutissement du projet. Le présent courrier a pour but de décrire le cursus de formation qui doit permettre au personnel administratif communal de se présenter à ce nouvel examen fédéral.

Actuellement, FR2C propose une formation en quatre modules qui mène au Diplôme de cadre en administration communale. Ce titre, reconnu par les sept cantons romands, connaît un succès très important dans les communes et ses objectifs sont très proches de ceux du Brevet fédéral. Une légère adaptation du cursus est en cours pour permettre aux personnes qui auront suivi la formation romande de se présenter à l'examen fédéral. Pour cela, les candidates devront encore absoudre un module complémentaire d'un semestre avant d'être admis à l'examen du Brevet.

A noter que ce processus serait aussi valable pour les personnes qui ont obtenu le Diplôme de cadre avant 2016,



compte tenu des exigences de la commission fédérale.

Le module 5 (compléments et préparation au brevet) est encore en phase de construction. Il devrait être proposé à partir de la fin du printemps voire en automne 2017, pour coïncider avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle qui prévoit notamment un soutien financier de la Confédération pour les personnes qui se présentent aux examens professionnels de type Brevet ou Diplôme fédéral. Le calendrier se présente de la manière suivante:

- Printemps 2016: dépôt de la demande d'accréditation auprès de la commission Qualité du Brevet fédéral.
- Automne 2016: recrutement des formateurs-trices et construction du nouveau module de cours, mise en conformité des modules existants avec les exigences du Brevet.

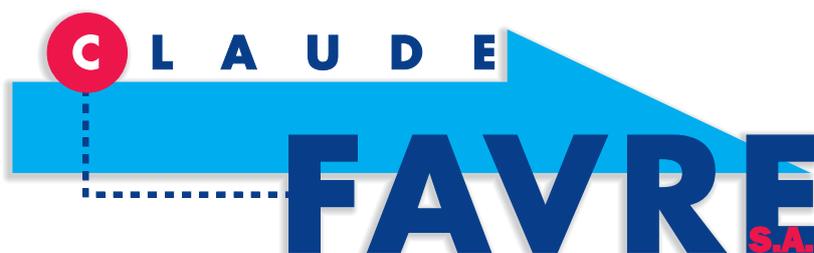
- Printemps 2017: promotion de la formation, information et communication.
- Fin du printemps ou automne 2017: ouverture des cours du module complémentaire.

Dès que la commission qualité aura officiellement accrédité les modules du Diplôme de cadre, nous adresserons à toutes les communes et associations partenaires une information complète. ■



Information et contact

FR2C
Formation des cadres communaux
p.o. AvenirFormation
Avenir 33, 2800 Delémont
Tél.: 032 420 77 15
info@avenirformation.ch



YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades

L'eau: source d'enjeux politiques et techniques pour les communes

Le 2 juin prochain, l'Unité de politique locale de l'IDHEAP (UNIL) en collaboration avec les associations faitières des communes romandes organisent la Rencontre de politique locale sur le thème de l'eau.



Caroline Jacot-Descombes
Responsable de recherche,
IDHEAP (UNIL)

La gestion de cette ressource indispensable soulève aujourd'hui de multiples défis globaux et locaux auxquels les communes sont confrontées: diminution des réserves notamment dues à la fonte des glaciers et au réchauffement climatique, qualité de l'eau potable et micropolluants, pression sur l'usage de l'eau au niveau local et conflits liés à l'utilisation de l'eau par différents secteurs (ex. agriculture, loisirs, énergie hydraulique, protection de la faune et de la flore, etc.).

Dans ce contexte, le 2 juin, plusieurs intervenant-es universitaires et spécia-

listes de la gestion de l'eau donneront un aperçu des principaux enjeux politiques et techniques qui touchent les communes romandes et rappelleront leur rôle en la matière en soulignant les dispositions légales les plus récentes, notamment sur la question délicate de l'élimination des micropolluants lors de l'assainissement.

Des expériences de gestion de l'eau dans plusieurs régions seront également présentées pour mettre en évidence les outils à disposition des communes: d'une part pour gérer de manière plus efficace et durable l'eau et d'autre part pour la valoriser, notamment dans des projets d'aménagement du territoire. A l'aide d'exemples concrets, des exécutifs communaux de plusieurs cantons romands exposeront des cas de régionalisation

et de collaborations intercommunales pour l'approvisionnement en eau, de production d'hydro-électricité ou encore de valorisation territoriale de la ressource «eau» à Genève et dans le Jura. Enfin, les consommateurs et consommatrices ne seront pas oubliés grâce à une intervention des SIG de Genève qui montreront comment une commune peut sensibiliser sa population à la qualité et à la provenance de l'eau, et contribuer ainsi à une gestion plus durable de cette ressource vitale. Une journée riche en enseignements et en échanges nous attend donc tous. ■

Inscription et programme détaillé

Vous trouverez toutes les informations sur le site www.unil.ch/idheap/rpl

Les footballeurs sont professionnels...
...les archivistes, aussi !

Pro Archives
Conseils > www.proarchives.ch
Leader vaudois dans la gestion d'archives (inter)communales

aVDAas! Assurances sociales: 2016, entrée en vigueur de quelques modifications

Comme chaque année, le législateur apporte quelques modifications dans les assurances sociales. Nous nous plaçons à les énumérer et à apporter quelques commentaires sur les plus importantes.



Eric Rochat
Membre du Comité
de l'aVDAas
Le Sentier

Droit à la rente AVS en 2016: Cette année, rappelons que ce sont les femmes nées en 1952 et les hommes nés en 1951 qui doivent entreprendre les démarches pour l'obtention d'une rente AVS, cela ne va pas d'office (!). Celles et ceux qui le souhaitent peuvent, à certaines conditions, demander l'anticipation de leur rente d'une ou deux années moyennant une réduction de 6.8% par année d'anticipation. Il s'agit en l'occurrence des femmes nées en 1953 et 1954 et des hommes nés en 1952 et 1953. Rappelons que l'anticipation peut se faire uniquement par année entière en relation avec son anniversaire. A l'inverse, la possibilité d'ajourner sa rente existe toujours mais c'est un choix extrêmement rare.

Prestations complémentaires AVS/AI: Une seule et unique modification pour cette assurance. Pour les personnes rési-

dant dans un home à mission psychiatrique, le montant mensuel des dépenses personnelles passe de fr. 320.- à fr. 400.-

Remboursement des frais de guérison: On rappellera que depuis 2015, pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI qui résident en EMS, le montant annuel de fr. 1'000.- accordé pour le remboursement de la franchise de fr. 300.- et la quote-part de fr. 700.- est remboursée de manière forfaitaire et sans présentation de justificatifs de la manière suivante: fr. 600.- en janvier, fr. 200.- en février et fr. 200.- en mars. Il n'est plus nécessaire d'envoyer les décomptes LAMal au Service des PC de la Caisse cantonale. Pour les autres frais de maladie par exemple frais dentaires, transport, etc, il faut présenter les factures et/ou décomptes de l'assurance-maladie à **l'Agence d'assurances sociales au plus tard dans les 15 mois dès la date de leur établissement.**

Pour les bénéficiaires PC à domicile, il faut continuer de présenter les factures et/ou décomptes de l'assu-

rance-maladie à **l'Agence d'assurances sociales au plus tard dans les 15 mois dès la date de leur établissement.**

Allocations familiales: Le montant des allocations familiales ne change pas au 1^{er} janvier 2016. Cependant, dans le cadre de la 3^e réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), le Grand Conseil a adopté différentes mesures, dont l'anticipation au 1^{er} septembre 2016 de l'augmentation prévue au 1^{er} janvier 2017. Un référendum a été déposé pour contester l'ensemble du dispositif, et de ce fait, une votation est fixée au 20 mars 2016.

Cotisations: Le taux des différentes cotisations ne change pas. La seule que l'on peut signaler est la modification du barème dégressif pour les cotisations AVS des indépendants, à savoir 5.196% à partir d'un revenu déterminant de fr. 9'400.- et de 9.650% dès un revenu déterminant de fr. 56'400.-. La cotisation minimale passe à fr. 478.-

Pour les personnes sans activité lucrative, la cotisation minimale passe



Aitv SA Au service de votre environnement
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

AITV S.A. 1003 LAUSANNE
Tél. vert pour vos commandes : 0800 107 000
www.aitv.ch info@aitv.ch

KUNZLI FRERES S.A. 1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
www.kunzli.ch info@kunzli.ch



Inspection TV / Essai d'étanchéité
Réhabilitation / Travaux spéciaux

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Transports de déchets spéciaux ADR / SDR

également de fr. 480.- à fr. 478.-, frais d'administration non compris. Ceci pour une fortune déterminante inférieure à fr. 300'000.- (fortune imposable + rentes annuelles x 20). Le conjoint non actif est libéré de l'obligation de cotiser si l'autre conjoint est assuré à l'AVS en tant qu'actif et paie au moins fr. 956.- de cotisation par année civile (le double de la cotisation minimale).

Cotisations paritaires: Sur ce point, nous relèverons deux choses, d'une part la baisse du taux de cotisations APG de 0.5% à 0.45% décidée par le Conseil fédéral pour une durée de 5 ans (2016-2020). D'autre part, le montant du gain annuel assuré dans le cadre de l'assurance-chômage qui passe de fr. 126'000.- à fr. 148'000.-

Salaires de minime importance: Il nous paraît intéressant de rappeler que lorsque le revenu d'une activité lucrative indépendante exercée à titre accessoire n'excède pas fr. 2'300.- par an ou que le salaire déterminant n'excède pas fr. 2'300.- par an et par employeur, les

cotisations ne sont perçues qu'à la demande de l'assuré. **A noter que le salaire versé à des personnes employées dans des ménages privés et dans le domaine artistique reste soumis dans tous les cas au prélèvement des cotisations.**

Prévoyance professionnelle: Hormis la décision prise par le Conseil fédéral d'abaisser le taux d'intérêt minimal de 1.75% à 1.25% décidée en raison des mauvais rendements financiers, il n'y a pas d'autre modification.

Prévoyance vieillesse 2020: Ce vaste projet de réforme de la prévoyance vieillesse se poursuit. Les enjeux sont très importants et se trouvent confrontés à de multiples questions dont les réponses et solutions ne sont pas faciles à trouver... Le message du Conseil fédéral est disponible sur le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales: www.ofas.admin.ch - Prévoyance vieillesse 2020.

Pour terminer, nous ne saurions passer sous silence le déménagement de la

Caisse cantonale vaudoise de compensation. En effet dès le 1^{er} janvier 2016, le siège a été transféré dans de nouveaux locaux plus spacieux, modernes et mieux adaptés de Clarens à la **Rue des Moulins 3 à Vevey** (les références téléphoniques et internet ne changent pas).

En conclusion, nous profitons de rappeler que les Agences d'assurances sociales sont à disposition des citoyennes et citoyens établis dans le Canton de Vaud pour toute question relative aux assurances sociales en général, y compris pour les différentes aides pour les familles. Notamment pour les subsides pour les primes de l'assurance maladie, les prestations complémentaires pour les familles, pour les bénéficiaires d'une rente AVS/AI ou encore pour les prestations cantonales de la rente-pont.

De plus, des sites internet peuvent être consultés en tout temps. Les principaux étant:

- www.caisseavsvaud.ch
- www.avsv-ai.ch
- www.avdaas.ch

Prime technologies

La solution informatique communale gérant plus de 2.2 millions d'habitants en Suisse

www.primetechnologies.ch

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont
Partenaire «épis de diamant» UCV 2016

PRO CONCEPT ERP
Swiss made software by SchöKas

nest
digital government

Petit tour d'horizon des cinémas du Canton de Vaud

Pour nos éditions 2016, notre rubrique «Point culturel» vous propose de partir à la découverte de cinémas de ville, village, ou de quartier du Canton de Vaud. Certains sont déjà centenaires, d'autres plus récents, en passant par des salles vintage, rococo ou plus modernes. Ces cinémas font partie de la vie de leur région, sont souvent indépendants et fonctionnent grâce à la passion de bénévoles. Ils peuvent ainsi offrir à leur public proximité, convivialité et qualité. Ceux qui ont accepté de répondre à nos questions vous présentent leur cinéma sous forme d'un bref reportage-interview. Nous consacrons la rubrique de décembre à la Cinémathèque suisse, basée à Lausanne et à Penthaï, avec le portrait de M. Frédéric Maire, directeur de la Cinémathèque suisse.

Bienvenue aux cinémas de Cossonay et d'Oron

CINÉMA DE COSSONAY

Entretien avec Pascal Miéville, gérant.

Un peu d'histoire: de quelle année votre cinéma date-il?

Société fondée en 1896, la S.A. du Cinéma Casino de Cossonay est active dans la projection cinématographique depuis le début des années 1900.

Situé à 5 minutes de la sortie d'autoroute, à 20 minutes de Morges, Orbe ou Echallens, le cinéma de Cossonay est le lieu de rencontre des cinéphiles de toute la région. Les raisons de ce succès sont nombreuses; le choix très varié des films proposés va de la super production au film d'auteur en passant par la comédie tout public; l'accueil des gérants est très apprécié; inspirées du 7^e art, l'archi-

tecture et la déco évoquent l'âge d'or du cinéma. Bref, c'est un de ces lieux dont les habitants peuvent s'enorgueillir.

Il vous offre une salle de 156 places confortables, une programmation variée, une technique d'aujourd'hui, un bar, plusieurs parkings gratuits à proximité, une carte de fidélité. Les séances ont lieu les mercredis, vendredis, samedis et dimanches. Nous nous réjouissons de vous y accueillir.

Combien de personnes y travaillent?

Env. 18 personnes rétribuées.

Quel est votre programmation du moment? Quels genres de films programmez-vous?

Ma ligne de conduite est de toucher tous les publics. Souvent je programme



entre 3 et 5 films par WE (du jeudi ou parfois du mercredi au dimanche). Je cible autant le public cinéophile, celui qui aime les V.O., les films pour la famille, les blockbusters, etc. J'ai aussi un public qui apprécie les contenus alternatifs tels que opéras, concerts et les expositions au cinéma. Des documentaires qui sont très demandés de mon public.

Combien coûte un billet?

Fr. 14.- pour les adultes et Fr. 11.- pour les étudiants/enfants/AVS. Nous ajoutons Fr. 1.- pour les séances en 3D et de nombreuses offres d'abonnement sont également proposées.

Votre budget pour l'année 2016 ?

Le budget change d'année en année selon les frais divers, rénovations, etc. La rentabilité est très difficile car le prix de la location du film est souvent à 50% du prix du billet. Depuis l'arrivée du numérique, un film reste moins longtemps à l'affiche qu'à l'époque du 35mm. Actuellement, il faut, dans l'idéal, 50 personnes par séance pour être rentable.



Avez-vous des soutiens financiers ?

La commune apporte son soutien notamment lors du passage au numérique et sur la rétrocession de la taxe sur les spectacles. L'Association des Amis du Cinéma de Cossonay propose des animations et un soutien en cas de besoin.

Combien de places sont vendues en moyenne par mois ou par année ?

Env. 14'000 spectateurs par année.

D'où vient votre clientèle ?

Beaucoup de personnes du pied du Jura, des environs de Lausanne et de Crissier.



Termoplan



0844 844 244
La touche de l'économie



Diesel
Huiles de chauffage
Essences et lubrifiants

www.ruey-termoplan.ch
e-mail : info@ruey-termoplan.ch

CINÉMA D'ORON

Entretien avec Laurent Toplitsch, responsable.

Un peut d'histoire: de quelle année votre cinéma date-il?

A ma connaissance, le cinéma actuel date du début des années 1990. Il a été construit sur les cendres du premier cinéma d'Oron, qui avait brûlé dans les années 1980, après être devenu brièvement un cinéma porno. Ce premier cinéma avait été construit après la Seconde Guerre mondiale, entièrement en bois. Il accueillait quelque 300 spectateurs. Le cinéma d'Oron, reconstruit (en béton) en 1990 par l'Etablissement cantonal

d'assurance contre l'incendie, avait une capacité de 100 personnes, mais il était très déficitaire (Fr. 60'000.- de perte par an), ce qui a amené la Commune - qui employait les gérants - à les licencier et à fermer le cinéma début 2006. Exploitant à Lausanne (Zinéma) depuis 2001, j'ai repris le cinéma d'Oron en octobre 2006. J'ai alors fondé l'Association Cinéma d'Oron en proposant une ouverture quotidienne. En 2008, des aménagements ont été faits tels que la construction d'une buvette, le partage de la salle de 100 places en 2 salles de 50 et 30 places. En 2012, fin des bobines argentiques 35mm, j'ai numérisé la première salle, avec l'aide de la commune, puis la deuxième sans aucune aide.

Combien de personnes y travaillent?

Une dizaine de personnes toutes bénévoles, défrayées, travaillent au Cinéma d'Oron pour assurer les 2 projections quotidiennes de la semaine (et les 4 projections du week-end). Tous sont des apprentis et étudiants, habitant Oron ou les villages de la région. Tous ont été formés par mes soins au service, à l'accueil

et à la projection. Depuis 2006, une cinquantaine de projectionnistes ont travaillé au Cinéma d'Oron.

Quel est votre programmation du moment? Quels genres de films programmez-vous?

Je sors à Oron une centaine de films par année. Mon objectif est de faire venir à la campagne la programmation de la ville. Le slogan du Cinéma d'Oron est depuis 2006: «A Oron, un cinéma pour tous les goûts».

Combien coûte un billet?

Le tarif plein (ou ordinaire) est de Fr. 16.-, les AVS et écoliers paient respectivement Fr. 13.-, les membres de soutien de l'Association Cinéma d'Oron paient Fr. 10.- et se voient offrir le café à chaque film. Devenir membre coûte Fr. 60.- par année.

Votre budget pour l'année 2016?

Le cinéma - comme la culture en général - est un domaine qui est souvent le parent pauvre des collectivités. Et de surcroît un business très risqué,



Les performances de pointe –
une histoire de famille.



TRANSIT COURIER

DÈS FR.
10'090.-

TRANSIT CONNECT

DÈS FR.
12'490.-

TRANSIT CUSTOM

DÈS FR.
17'990.-

TRANSIT

DÈS FR.
18'990.-



Emil Frey SA, Crissier
une relation à vie !
www.emilfreycrissier.ch



ford.ch

Offres réservées exclusivement aux clients commerciaux inscrits au registre du commerce, valables jusqu'au 31.03.2016 auprès des concessionnaires Ford participants. Des changements concernant les rabais et les primes peuvent intervenir en tout temps. Prix TVA non comprise.



le programmeur ne sachant jamais quel film va marcher, il y a de bonnes années comme de très mauvaises. Un succès comme *Intouchables* a lieu tous les 15 ans à titre d'exemple.

Petite anecdote: pour vendre des appartements à Oron, les agents immobiliers de la région écrivent dans leurs petites annonces qu'il y fait bon vivre, et qu'il y a même un cinéma! Malheureusement, quand je vais par contre demander à la BCV d'Oron un prêt pour acheter un projecteur numérique, l'entretien est très très très court!

Avez-vous des soutiens financiers?

La Commune d'Oron soutient le cinéma à hauteur de Fr. 20'000.- par année, ce qui correspond au prix du loyer sans les charges. Essentiellement, ce sont les spectateurs qui nous soutiennent en

venant voir des films dans leur cinéma. A noter que cette subvention a baissé après la fusion des communes alentours entraînant la dissolution de l'ARO (Association Région d'Oron) qui avait un fonds culturel vers lequel nous pouvions nous tourner en cas de besoin.

Combien de places sont vendues en moyenne par mois ou par année?

De 4'000 à 8'000 places vendues par année, suivant la cuvée, bonne ou mauvaise.

D'où vient votre clientèle?

Les personnes sont majoritairement des habitants de la nouvelle super-commune et du district. Il y a également des Fribourgeois (Rue, Siviriez) et des gens de Moudon, ville dans laquelle il n'y a étonnamment pas de cinéma.



Pour votre publicité dans
Point CommUne!

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21 - 1008 Prilly
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

JJP

Jean-Jacques Pahud SA

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Maîtrises fédérales

Rue de Genève 46
Case postale 7169
1002 Lausanne

info@jjp.ch
Tél. 021 625 66 11
Fax 021 624 47 36

entrepreneurs!

fédération vaudoise

**Vous construisez
Vous transformez
Vous rénovez**

**Nos membres
sont à
votre service**



Fédération vaudoise
des entrepreneurs
www.fve.ch

Nouveau concours 2016

Trouvez les villages où se situent ces auberges communales!

Pour ce concours 2016, nous vous proposons 4 auberges communales vaudoises à trouver dans chacun des quatre numéros du *Point CommUne!* Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus d'auberges communales parmi les 16 proposées remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2017.



Si vous pensez connaître les noms des villages où se situent ces Auberges communales, envoyez un mail à nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez: Concours *Point CommUne!* N°56, vos réponses et votre nom, prénom et votre commune. Il n'est pas obligatoire de trouver les quatre auberges pour participer. **Bonne chance!** ■

Résultat du concours N°55

Les quatre ports étaient les suivants:

1. Vevey
2. Yverdon-les-Bains
3. Vully-les-Lacs
4. Concise

Bravo aux 2 personnes qui ont trouvé les quatre bonnes réponses, soit: Malherbe Liliane (Bassins) et Gaillard Daniel (Bussigny).

Au terme de notre concours 2015 et des quatre derniers ports à trouver, nous avons 2 personnes avec 16 bonnes réponses. C'est avec un tirage au sort que nous avons dû partager les gagnants. **Le grand vainqueur de ce concours est Monsieur Daniel Gaillard de Bussigny**, que nous félicitons sincèrement pour sa grande connaissance du canton. Il fera l'objet d'un petit portrait dans notre prochain numéro de *Point CommUne!* Deuxième de ce concours, Madame Liliane Malherbe de Bassins, gagne un prix de consolation. ■

Mémento 2016

Quand	Qui	Quoi	Où
AVRIL			
vendredi 1 ^{er}	-	CDPMV	Assemblée générale ordinaire
vendredi 15	-	ACVBC	Assemblée générale ordinaire
vendredi 15	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire
jeudi 21	7h00	UCV	Comité
vendredi 29	8h30	AVDCH	Assemblée générale ordinaire
vendredi 29	-	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire
vendredi 29	-	aVDAas	Assemblée générale ordinaire
MAI			
mercredi 11	7h00	UCV	Comité
mercredi 11	13h30	UCV	Groupe Bourgs et Villages
mardi 17	7h30	UCV	Groupe des Villes
jeudi 26	14h00	UCV	Conseil
JUIN			
mercredi 1 ^{er}	8h30	AVSM	Journée de formation
vendredi 3	17h00	UCV	Comité
samedi 4	9h00	UCV	Journée des Communes vaudoises
jeudi 9	8h30	AVSM	Journée de formation
mercredi 29	17h00	UCV	Comité
AOÛT			
mardi 23	12h00	UCV	Comité
SEPTEMBRE			
lundi 5	7h30	UCV	Groupe des Villes
mercredi 28	17h00	UCV	Comité
mercredi 28	19h00	UCV	Assemblée générale extraordinaire
OCTOBRE			
vendredi 4	14h00	UCV	Groupe Bourgs et Village
vendredi 7	9h30	AVSM	Assemblée générale ordinaire
NOVEMBRE			
jeudi 3	14h00	UCV	Conseil
vendredi 4	-	AVIATCO	Journée technique
mardi 15	7h30	UCV	Groupe des Villes
vendredi 25	-	ACPMV	Assemblée générale ordinaire

Cours de finances communales 2016

Cours	Dates	Cours	Dates
Bouclément des comptes 2015	7 avril	Analyse financière	24 novembre
Contrôle interne	16 juin	Planification financière	8 décembre
Gestion des salaires	23 juin		
Préparation du budget 2017	25 août		
Compte de fonctionnement	8 septembre		
Gestion de la dette et plafond d'endettement	*16.09 et 11.10		
Compte des investissements	22 septembre		
Lecture et structure du bilan	6 octobre		
Péréquations financières	27 octobre		
TVA dans les collectivités publiques	10 novembre		

* Un cours programmé le 13 septembre est déjà complet.

Lieu: Hôtel du Léman, ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny
 Prix: Fr. 250.- membre UCV (Fr. 400.- non-membre) pour chaque cours.
 Le prix comprend la journée de formation, ainsi que le repas de midi.
 Horaires: les jeudis de 9h00 à 16h30
 Toutes les informations se trouvent sur www.ucv.ch
 Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.
 Contact: M. Gianni Saitta, 021 557 81 30, gianni.saitta@ucv.ch



Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec plus de 230 communes installées, nous mettons à votre service, depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



l'informatique proche de vous



Chemin de la Rueyre 120 - 1020 Renens VD - T +41 21 321 51 11 - info@o-i.ch - www.o-i.ch



L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

DÉBOUCHAGE, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE VOS CANALISATIONS



LE SERVICE HABITAT

LOCATAIRES, PROPRIÉTAIRES ET GÉRANCES



LE SERVICE COLLECTIVITÉ

ADMINISTRATIONS COMMUNALES ET CANTONALES



LE SERVICE ENTREPRISE

RESTAURANTS, COMMERCES,
STATIONS-SERVICE ET INDUSTRIES



service 24/7 numéro gratuit 0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

+41 21 633 10 70

+41 21 633 10 79

info@liaudet-pial.ch

Un site web adapté **aux communes !**

Rafraîchissez votre image par un design
actuel et efficace

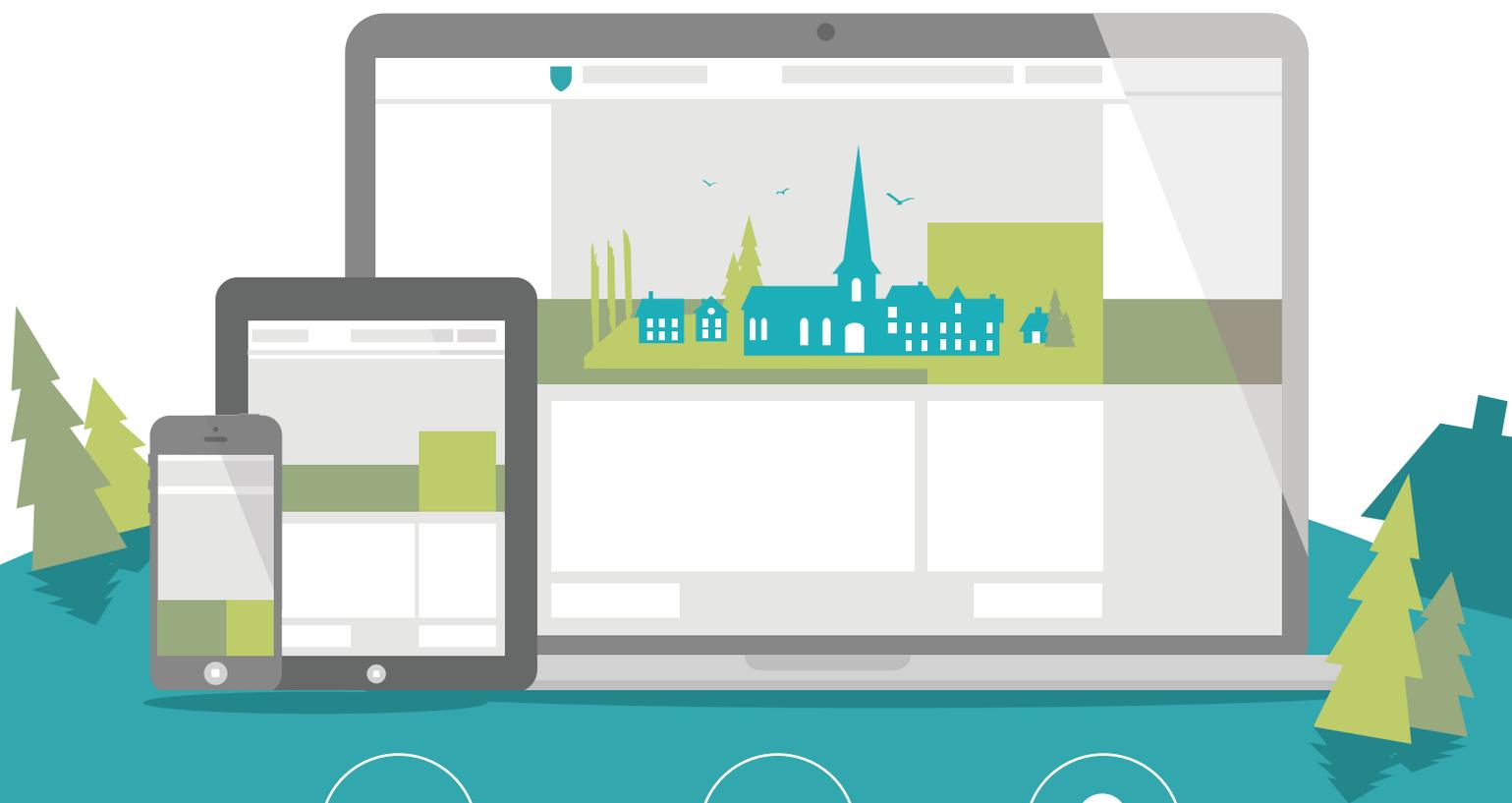


Rendez-vous visibles grâce à un bon
positionnement dans les moteurs de recherche

Soyez accessibles grâce à une interface pour
smartphone et tablette



Favorisez le contact avec les citoyens
et simplifiez les démarches administratives



Un outil adapté aux habitants
des communes



A la pointe de la
technologie



Solution
open source

Ils nous font confiance !



COMMUNE DE
MONTREUX



LE MONT
sur Lausanne



VILLE DE
Gland

